

16. Retraite anticipée

16.2 Age de la retraite et versement anticipé de la rente

Le tableau récapitulatif ci-dessous indique les possibilités de retraite anticipée introduites par paliers, selon les échéances suivantes:

Année	Hommes		
	Année de naissance	Anticipation	Réduction
Dès 2009	1945	1 année	6,8 %
	1946 et années postérieures	2 ans	13,6 %

Année	Femmes		
	Année de naissance	Anticipation	Réduction
Dès 2009	1946	1 année	3,4 %
	1947	2 ans	6,8 %
Dès 2010	1947	1 année	3,4 %
	1948 et années postérieures	2 ans	13,6 %

Source : Memento AVS 3.04 - état au 1er janvier 2009

Dernière modification: 05.01.2011